

RESPONSABILITE

Responsabilité... Voici un mot qui a à voir avec l'incarnation et avec notre condition de créatures gestionnaires de la planète.

Chaque être humain a ses possibilités et ses impossibilités. Le Code de droit canonique utilise volontiers un mot particulier : « idoine ». Cela signifie : « qui convient exactement à la situation ». Ainsi, lorsqu'il s'agit de donner un statut ou une mission à quelqu'un, il convient de discerner si le candidat ou la candidate en a la capacité et présente les qualités requises pour cette situation.

Et s'il s'agit d'un univers religieux, le sérieux de ce discernement et son professionnalisme n'en sont pas moins exigés chez le mandant.

La foi ne nous dispense pas des choses de la terre, Au contraire. Du côté du mandataire, il ne suffit donc pas de prier, de recevoir les sacrements, d'avoir de belles et généreuses intentions, pour être déclaré « idoine ».

Or, un dysfonctionnement dans le discernement des vocations ou dans la reconnaissance d'une association de fidèles ou d'une communauté peut avoir des conséquences redoutables et faire bien des victimes.

charismes peuvent s'harmoniser communion ecclésiale. Enfin, je toujours consulter auparavant la Congrégation pour les Instituts de vie consacrée et les Sociétés de vie apostolique, comme j'en ai récemment disposé en apportant une clarification au canon 579. Au moment d'ériger un nouvel institut, nous ne pouvons pas seulement penser à l'utilité pour l'Eglise particulière. Les évêques, leurs vicaires et délégués, de même que la Congrégation pour les Instituts de vie consacrée et les Sociétés de vie apostolique, ne peuvent être simplistes en exerçant cette grave responsabilité.»

« Avant comme après le Concile Vatican II, différents instituts de vie consacrée sont apparus, et continuent d'apparaître. L'Esprit ne cesse de souffler où il veut et quand il veut. Etant de la responsabilité de l'évêque diocésain de discerner et de reconnaître l'authenticité des dons charismatiques et d'ériger dans le diocèse les instituts de vie consacrée, cela ne peut se faire sans un discernement serein et adéquat qui, outre les critères signalés dans la Lettre apostolique *Iuvenescit Ecclesia* au n.18, tienne compte de l'originalité du charisme, de sa dimension prophétique, de son insertion dans la vie de l'Eglise particulière, de la communion affective et effective avec celle-ci et avec l'Eglise universelle, de l'engagement pour l'évangélisation, y compris dans sa dimension sociale; de même aussi qu'il vérifiera que le fondateur ou la fondatrice a fait preuve de

maturité ecclésiale, par une vie qui ne contredit pas l'action de l'Esprit Saint inspirateur des charismes et que ces adéquatement dans la rappelle l'obligation de



Béni soit le Seigneur
qui n'a pas fait de nous
la proie de leurs dents !

Comme un oiseau,
nous avons échappé
au filet du chasseur;
le filet s'est rompu :
nous avons échappé.

Notre secours
est le nom du Seigneur

qui a fait
le ciel et la terre.

Psaume 123

« Un soin particulier sera réservé à l'obligation d'échanger des informations sur les candidats au sacerdoce ou à la vie religieuse qui passent d'un séminaire à un autre, entre différents diocèses ou entre les instituts religieux et les diocèses »

Congrégation pour la doctrine de la foi
3 mai 2011

« Si les candidats à la prêtrise ou à la vie religieuse changent de lieu de formation ou de communauté, les informations entre les responsables doivent circuler de manière claire et précise »

Conférence des évêques suisses
31 janvier 2014

Le Carmel Notre-Dame de la Rencontre à Simacourbe (64)

La relation qui suit illustre de façon dramatique cette exigence de responsabilité et de discernement. Depuis quelques semaines, le carmel de Simacourbe fait l'objet de l'actualité médiatique à la suite du dépôt de **plainte par les parents d'une carmélite auprès du Procureur de la République de Pau le 12 septembre dernier**. Mais en réalité, il s'agit d'une longue histoire qui se déroule en **trois étapes**.

Belgique

Tout commence en 1993 dans le diocèse de Namur. Alors qu'elle n'était pas rééligible (après dix-huit ans de priorat...), la prieure du carmel de Matagne-la-Petite, Sr Joanna de Cock, se fait malgré tout réélire, mais le résultat de ces élections est refusé par Rome qui nomme une autre sœur comme supérieure. De son côté, le vicaire judiciaire a recueilli des témoignages dénonçant notamment une emprise mentale, un travail excessif et l'administration sans ordonnance de psychotropes. Quant à la nouvelle prieure nommée par Rome, elle remet sa démission. Tout cela entraîne **une visite apostolique au printemps 1994**. En septembre, la sœur Joanna est priée de se retirer dans un carmel de son choix. Les autorités ecclésiales espéraient ainsi remettre en route la communauté de Matagne-la-Petite. Malheureusement, les religieuses étant dans un tel état d'épuisement, ce couvent ne pouvait plus fonctionner. L'une d'entre elles témoigne de l'étendue des dégâts humains et financiers : « J'ai rejoint une autre communauté et suivi une thérapie durant un an et demi. D'autres femmes ou jeunes filles n'ont pas eu la chance de s'en remettre et restent marquées par cet épisode bien des années après ».

Montgardin

Quelques mois plus tard, on retrouve la sœur Joanna de Cock suivie par deux sœurs qu'elle a entraînés avec elle, non pas dans un carmel comme cela le lui avait été ordonné, mais dans le diocèse de Gap. Bien entendu, entre temps **Rome a relevé ces religieuses de leurs vœux en raison de leur désobéissance**. Mais elles n'en estiment pas moins pouvoir garder l'habit carmélitain !

Mgr Lagrange, évêque de Gap, les accueille et donne au groupe un statut d'association publique de fidèles. **Pourtant, le diocèse de Namur l'avait mis en garde et lui avait adressé tous les éléments du dossier de Matagne-la-Petite...**

Joanna de Cock fait de nouveau parler d'elle lorsqu'une des novices a dû être soignée dans un établissement psychiatrique suite aux pressions psychologiques subies durant son séjour à Montgardin (cf. article du Dauphiné Libéré du 25 novembre 2001). La jeune femme est depuis reconnue adulte handicapée à 80%. D'autres familles expriment leur inquiétude et le P. Jean Vernet émet une mise en garde auprès de l'autorité ecclésiale.

Mgr Di Falco, nouvel évêque de Gap, ordonne alors **une enquête canonique confiée à l'Officialité de Marseille. Confirmé par la Congrégation pour les instituts de vie consacrée** pour laquelle « l'érection comme carmel n'est ni possible ni opportune dans les circonstances actuelles », il publie un communiqué dans lequel il précise que « cette communauté se présentait comme un Carmel, ce qui ne correspondait pas à la réalité et induisait en erreur les jeunes filles désireuses d'être accueillies dans un authentique Carmel. » L'Ordre des Carmes déchaux en France s'efforce de son côté de donner l'alerte sur une situation aussi problématique.

Simacourbe

Ne parvenant pas ainsi à atteindre son objectif dans le diocèse de Gap, Joanna de Cock rejoint alors le diocèse de Bayonne. Elle prononce à nouveau des vœux par le biais du Carmel d'Alençon (branche conservatrice de l'Ordre). Puis Mgr Aillet, évêque de Bayonne, décrète, avec autorisation romaine, la fondation du carmel Notre-Dame de la Rencontre à Simacourbe le 15 octobre 2009.

La communauté religieuse a engagé d'importants travaux de rénovation et d'agrandissement pour une somme d'environ 3 millions d'euros. Comment quinze religieuses peuvent-elles financer de tels travaux ? « J'ai prié saint Joseph et il m'a donné ce qu'il fallait », répond Joanna de Cock.



La cadette des religieuses, aujourd'hui âgée de 18 ans, a pris l'habit à 17 ans, révèle la supérieure (Causette 2016).



Suite à la plainte de la famille d'une carmélite et à plusieurs signalements, **une enquête préliminaire a été ouverte pour « abus de vulnérabilité de personnes en situation de suggestion psychologique ».**

Tous les signalements parlent en effet de graves pressions exercées avec l'aide d'un prêtre sur les jeunes filles pour les faire entrer à Simacourbe, sans les conditions normales de discernement. Les familles font part de changements inquiétants dans la personnalité de leur membre sous emprise psychologique ainsi que de ruptures relationnelles. Il est encore question de médication imposée par la supérieure. En un mot, l'histoire commencée à Namur ne semble pas terminée...



Adam et le Christ
(portail nord de la Cathédrale de Chartres)

L'homme ne naît pas homme,
il le devient.

Et son modèle
est le Christ
qui s'est fait homme.

vrai homme.

Joyeux Noël
et Bonne Année 2017

Retrouvez-nous sur le web !
<http://pagesperso-orange.fr/gamaliel21>

Le service diocésain *Pastorale, Nouvelles croyances et dérives sectaires* participe au souci de l'Eglise catholique vis-à-vis de tant d'hommes et de femmes confrontés à de nombreuses et nouvelles formes de croyances et de recherches dont certaines peuvent être déviantes et avoir des conséquences graves pour l'existence.